

## 6 - Orchestre de Besançon-Montbéliard Franche-Comté - Demande de subvention au titre de 2012

**M. l'Adjoint DAHOU, Rapporteur :** La saison 2011-2012 de l'Orchestre de Besançon-Montbéliard Franche-Comté est la deuxième saison sous la direction du nouveau chef d'orchestre, Jean-François VERDIER. C'est aussi la deuxième saison de l'entente intercommunale, cadre juridique qui permet à la Ville de Besançon, la Ville de Montbéliard et Pays de Montbéliard Agglomération de fédérer des moyens qui permettent un nouveau développement de l'orchestre. L'Orchestre de Besançon-Montbéliard Franche-Comté, né de cette entente est une formation orchestrale qui rayonne à Besançon et dans le Pays de Montbéliard.

L'ambition artistique du projet de Jean-François VERDIER, le cadre de l'entente et la volonté de travailler à un outil de diffusion de la musique symphonique en région permettent de solliciter des participations financières supérieures, notamment auprès de la Région Franche-Comté.

Pour 2012, le budget prévisionnel actualisé (CA prévisionnel) de l'Orchestre de Besançon-Montbéliard Franche-Comté avec les engagements des partenaires, la mise en place et le financement de l'Orchestre des jeunes musiciens de la Métropole Rhin-Rhône s'élève à 1 585 079 €.

<b>DEPENSES</b>	
Dépenses artistiques : rémunérations de musiciens, solistes et chefs invités	1 027 616 €
Dépenses de fonctionnement : communication, transport, location de matériels, de salles, frais de déplacements	380 050 €
Dépenses administratives: personnel administratif	153 813 €
SACEM	23 600 €
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>1 585 079 €</b>

<b>RECETTES</b>	
Ville de Besançon	632 135 €
Région Franche-Comté	302 000 €
DRAC Franche-Comté	104 500 €
Pays de Montbéliard Agglomération	125 000 €
Ville de Montbéliard	125 000 €
Ressources propres (billetterie, vente de concerts, cessions, mises à disposition)	233 744 €
Département du Doubs	8 000 €
Métropole Rhin-Rhône	50 000 €
CAGB	4 700 €
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>1 585 079 €</b>

## Propositions

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le budget prévisionnel proposé et d'autoriser M. le Maire à solliciter les différentes subventions mentionnées ci-dessus et à les encaisser pour les montants indiqués sur les imputations suivantes :

- Etat (DRAC) sur l'imputation 74.311.74718 CS 41027,
- Région de Franche-Comté sur l'imputation 74.311.7472 CS 41027,
- Pays de Montbéliard Agglomération sur l'imputation 74.311.74758 CS 41027,
- Ville de Montbéliard sur l'imputation 74.311.74748 CS 41027,
- Département du Doubs sur l'imputation 74.311.7473 CS 41027
- CAGB sur l'imputation 74.311.74751 CS 41027.

«**M. LE MAIRE** : Y a-t-il des remarques ? Je n'en vois pas, c'est donc adopté... Excusez-moi Monsieur BONNET.

**M. Pascal BONNET** : Oui, je salue, comme je l'ai toujours salué, le développement de l'Orchestre de Besançon Montbéliard Franche-Comté. Simplement je voulais interroger sur le budget ; on a entre les dépenses de fonctionnement et les dépenses administratives la moitié de l'équivalent des dépenses artistiques, donc je voulais savoir si ce n'était pas important en terme de rapport de l'un à l'autre d'autant qu'on a choisi de mutualiser pour développer un orchestre en mettant l'accent sur la dimension artistique, et qu'à un moment donné enfin il y a quand même une part de mutualisation déjà avec le Théâtre Musical, donc est-ce qu'à terme on va être soucieux de limiter les dépenses de fonctionnement et administratives et d'aller plus vers les dépenses artistiques ?

**M. LE MAIRE** : On est toujours en train de limiter les dépenses de fonctionnement, vous le savez, vous savez que la mutualisation va dans ce sens-là mais peut-être qu'Yves-Michel DAHOUI peut en dire un mot s'il le souhaite.

**M. Yves-Michel DAHOUI** : On est tout à fait dans les ratios habituels pour un orchestre. Je vous rappelle qu'un orchestre c'est fait de musiciens et de la rémunération des musiciens, il n'y a pas d'excès en tout cas en ce qui concerne le budget de fonctionnement, du tout. Si vous regardez les comparaisons avec d'autres orchestres du même calibre, on est tout à fait dans ce type de proportions mais comme vous le savez aussi, ce sont des budgets de fonctionnement importants, les déplacements des musiciens coûtent cher, la rémunération des musiciens avec l'ambition qui est la nôtre a aussi un coût et donc il faut comparer ce qui est comparable et pour ce type d'orchestre on est très très honnêtement dans des ratios tout à fait convenables. Ce que je remarque, mais ce que vous avez fait observer est probablement ce qu'il faut retenir essentiellement, c'est la montée en puissance de l'ensemble des partenaires, ce qui fait qu'aujourd'hui on a un orchestre avec un chef d'orchestre, Jean-François VERDIER qui a largement fait ses preuves, et avec aussi un projet qui est tout à fait dans la ligne du schéma d'orientation pour la culture, notamment par rapport à l'élargissement des publics puisque c'est une obsession permanente chez lui. Il y a aussi ce qui a été mis en place avec un orchestre des jeunes, avec une académie et donc on est tout simplement dans l'épure du projet qu'il avait présenté lorsque nous avons retenu sa candidature, j'en profite pour le rappeler. C'est aussi une expérience originale qui est regardée au niveau national puisqu'elle est basée sur un axe Besançon - Montbéliard avec le soutien renforcé de la Région. Cette construction assez originale est je crois très bien observée, autant par l'Etat que par les autres orchestres parce que c'est une expérience effectivement originale. Mais je vous rassure, on est tout à fait raisonnable au niveau du budget de fonctionnement, on est dans l'épure habituelle pour ce type d'orchestre et je crois qu'encore une fois il faut souligner surtout le projet et l'effort participé qui devrait être grandissant d'ailleurs dans la Région de Franche-Comté si on en croit les propos tenus récemment par sa Présidente.

**M. LE MAIRE** : Merci. Il n'y a donc pas de remarques».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 6, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

*Récépissé préfectoral du 21 mai 2012.*